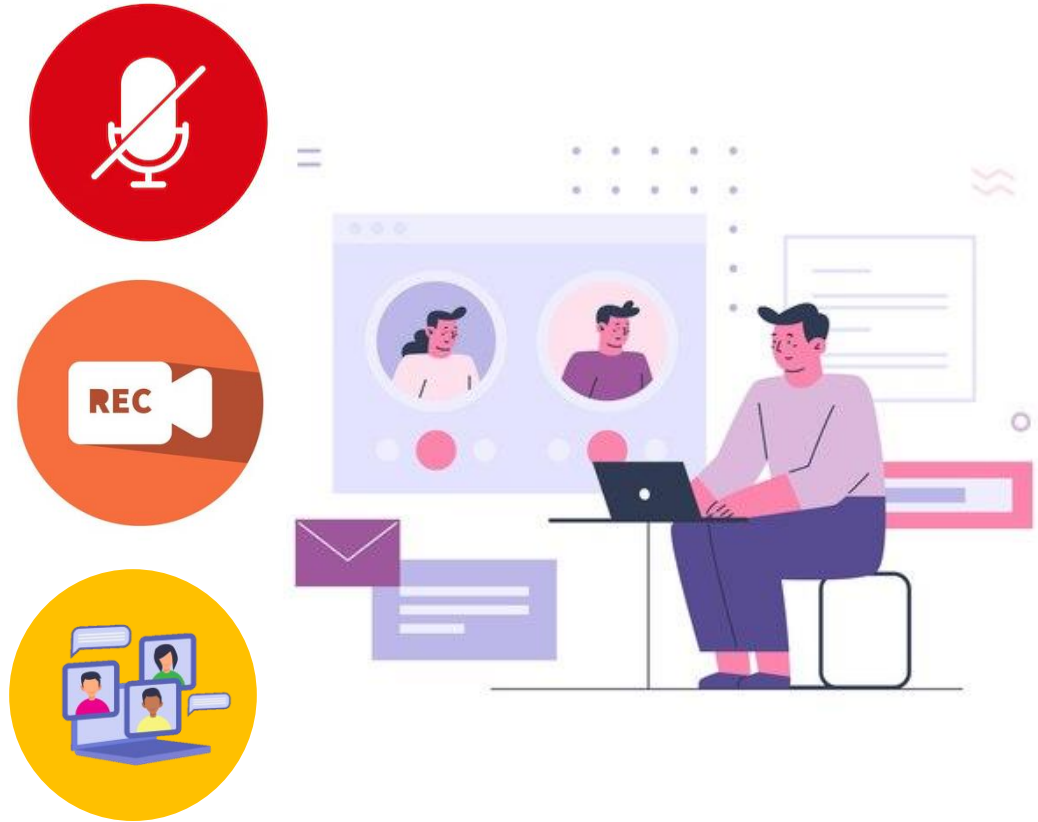




**Nous vous remercions de patienter,
le webinaire va bientôt commencer.**

Fonctionnement de la visio-conférence

- ✓ Micros éteints, sauf la personne qui s'exprime
- ✓ Visio-conférence enregistrée
- ✓ Possibilité d'intervenir :
 - par écrit sur le tchat
 - cliquer sur la main (en haut de votre écran)





Plan de prévention des risques de maltraitance et de violence (PPRMV)

29/09/2026

Cécile SZYMCZAK, Chargée de missions Médico-Social et Formation

Objectifs du webinar



1

Clarifier ce qu'on entend par Plan de Prévention des Risques de maltraitance et violence

2

Proposer des outils opérationnels

Sommaire

1

La SRA Qualiris : présentation,
nos missions, nos actions

2

Contexte

3

Notions fondamentales

4

Piloter la démarche de prévention

5

Le plan de prévention

6

Synthèse attendus HAS

Présentation de Qualiris

LA SRA QUALIRIS

La Structure Régionale d'Appui QUALIRIS est une association qui accompagne toute structure morale sanitaire, médico-sociale, libérale et tout professionnel de santé de la région Centre-Val de Loire dans leurs démarches d'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charges.

ASSOCIATION DE LOI 1901

Créée début 2018 par les fédérations de la région : FEHAP FHF – FHP – Fédération des URPS - NEXEM SYNERPA - URIOPSS

DÉSIGNÉE STRUCTURE RÉGIONALE D'APPUI

de la région Centre-Val de Loire, fin décembre 2018 par l'ARS, désignation renouvelée fin 2023

CHAMPS D' ACTIONS

- Démarches qualité / gestion des risques associés aux soins et accompagnements
- Secteurs sanitaire, médico-social et ville

MISSIONS

- Soutien méthodologique
- Expertise
- Formation / Information
- Recherche

Contexte

Contexte réglementaire :

Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002

Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016

Droit du travail : Le lanceur d'alerte : signalements et protection - Décret n° 2017-564

Loi n°2022-140 du 7 février 2022

Une nouvelle définition légale de la maltraitance a été instaurée par la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 avec la création de l'article L119-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

Loi 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé : naissance de la procédure d'évaluation nationale des ESSMS à travers un référentiel qui comprend des critères d'évaluation relatifs à « la bientraitance et l'éthique » et aux « droits des personnes accompagnées ».

Loi 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte.

Contexte réglementaire :

Décret n° 2024-166 du 29 février 2024 relatif **au projet d'établissement** ou de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Le texte impose explicitement une **démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance** dont :

- Les moyens de **repérage** des risques de maltraitance,
- Mes modalités de **signalement** et
- Les modalités de **traitement** des situations de maltraitance et
- La réalisation d'un **bilan** annuel portant sur les situations survenues dans l'établissement ou service.
- Les modalités de **communication** auprès des personnes accueillies ou accompagnées,
- Les **actions** et orientations en matière de :
 - gestion du personnel,
 - de formation
 - et de contrôle.

Manuel d'évaluation de la qualité HAS

Thématique : Démarche qualité et gestion des risques

OBJECTIF 3.11 – L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.

Critères :

CRITÈRE 3.11.1 – L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.



CRITÈRE 3.11.2 – L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.



CRITÈRE 3.11.3 – Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.



Éléments d'évaluation :

L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.
L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.

L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.
L'ESSMS met en place des actions correctives.

Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.

Bilan national des évaluations 2025

CRITÈRE 3.11.1 – L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.



Au niveau national : **41%** des établissements évalués en 2025 satisfont au critère (cotation à 4/4)

CRITÈRE 3.11.2 – L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.



Au niveau national : **71%** des établissements évalués en 2025 satisfont au critère (cotation à 4/4)

Les ESSMS peinent encore à inscrire ces démarches dans un cycle de planification / déploiement / contrôle / ajustement (PDCA) complet.

Les notions fondamentales

1. Violence
2. Maltraitance
3. Plan de prévention des risques de maltraitance et violence

1. La violence

Définition de l'OMS : « L'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la **force physique** ou de la **puissance contre** soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté, qui **entraîne** ou risque fort d'entraîner un **traumatisme**, un décès, un dommage moral, un mal développement ou une carence. »

Conseil de l'Europe : « La violence se caractérise par tout acte ou omission commis par une personne, s'il **porte atteinte** à la vie, à l'intégrité **corporelle** ou **psychique** ou à la **liberté** d'une autre personne ou **compromet** gravement le **développement** de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière. »

2. La maltraitance

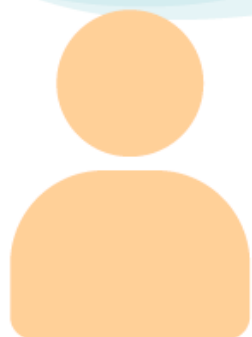
« La maltraitance vise toute personne en **situation de vulnérabilité** lorsqu'un **geste**, une **parole**, une **action** ou un **défaut d'action** compromet ou **porte atteinte** à son **développement**, à ses **droits**, à ses **besoins fondamentaux** ou à sa **santé** et que cette atteinte intervient **dans une relation de confiance**, de **dépendance**, de **soin** ou **d'accompagnement**.

Les situations de maltraitance peuvent être **ponctuelles** ou **durables**, **intentionnelles** ou **non**. Leur origine peut être **individuelle**, **collective** ou **institutionnelle**. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations. »

Art. L. 119-1 du code de l'action sociale et des familles ; Art. L.1431-2 du code de la santé publique.

La Maltraitance en ESSMS

L119-1 du CASF



Vise une
personne vulnérable



Dans une relation de
confiance, de dépendance,
de soins ou
d'accompagnement



Lorsqu'un geste,
une parole,
une action
ou un défaut d'action



Individuel

Collectif

Institutionnel

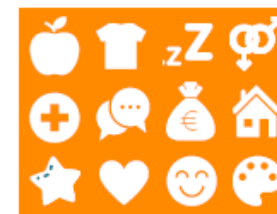
Compromet
ou porte atteinte



A son
développement



A ses droits



A ses besoins
fondamentaux



A sa santé



Ponctuel ou durable



Intentionnel ou non



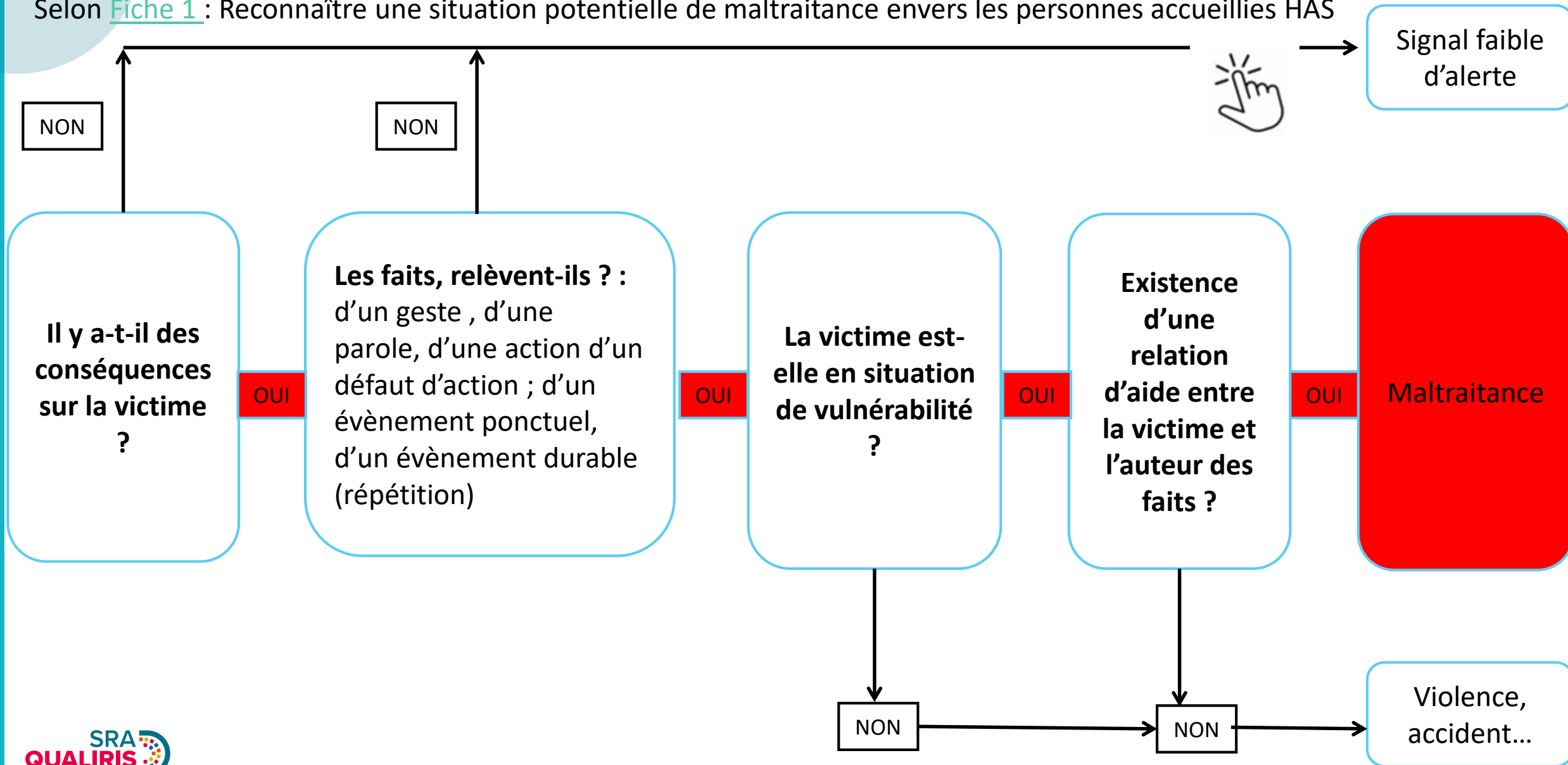
formes multiples ou non



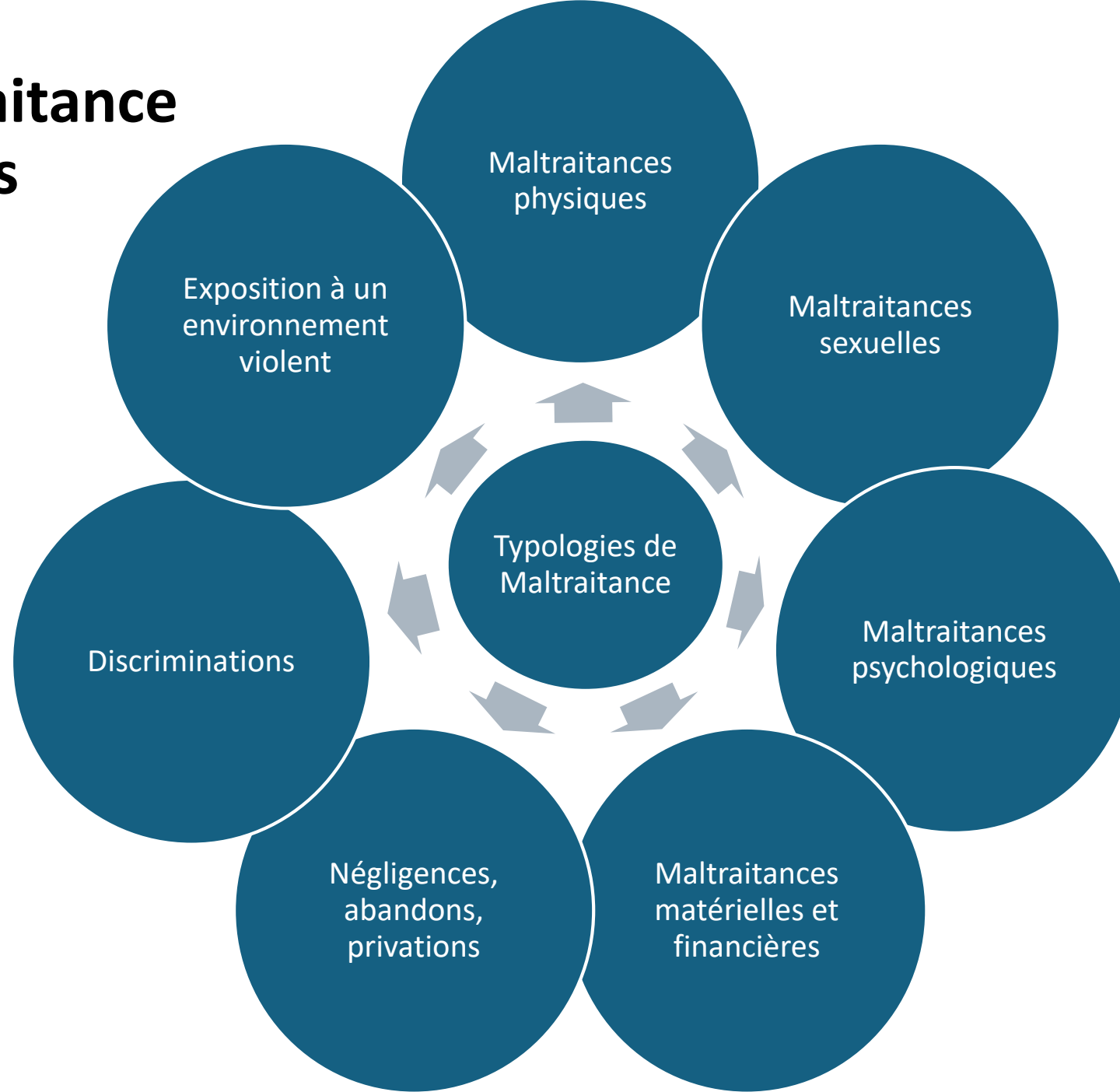
Aptoss

Comment détecter une situation de maltraitance ?

Selon [Fiche 1](#) : Reconnaître une situation potentielle de maltraitance envers les personnes accueillies HAS



Les typologies de maltraitance selon la nature des actes



3. Plan de prévention des risques des risques de maltraitance et de violence (PPRMV)

Démarche formalisée sous forme **d'un document**.

Définit la manière dont l'établissement **prévient** et **gère** (traite) les risques de maltraitance.

- Une démarche essentielle pour garantir la **sécurité** et le bien-être des personnes accompagnées en particulier dans des contextes de **vulnérabilité** tels que les ESSMS.
- Fédérer les équipes en instaurant une véritable **culture** et dynamique de lutte **contre les maltraitements** et de promotion de la bientraitance au sein de l'établissement.
- Il n'existe **pas** de forme **imposée** par la HAS pour ce document

3. Plan de prévention des risques des risques de maltraitance et de violence (PPRMV)

Elaborer le PPRMV, c'est répondre à 4 questions :

- 1. Quelles seraient les situations à risque de maltraitance dans mon établissement ?**
- 2. Comment évite-t-on la maltraitance ?**
- 3. Que fait-on si une situation de maltraitance se produit ?**
- 4. Comment communique-t-on ?**

Piloter la démarche de Prevention des risques de maltraitance et violence

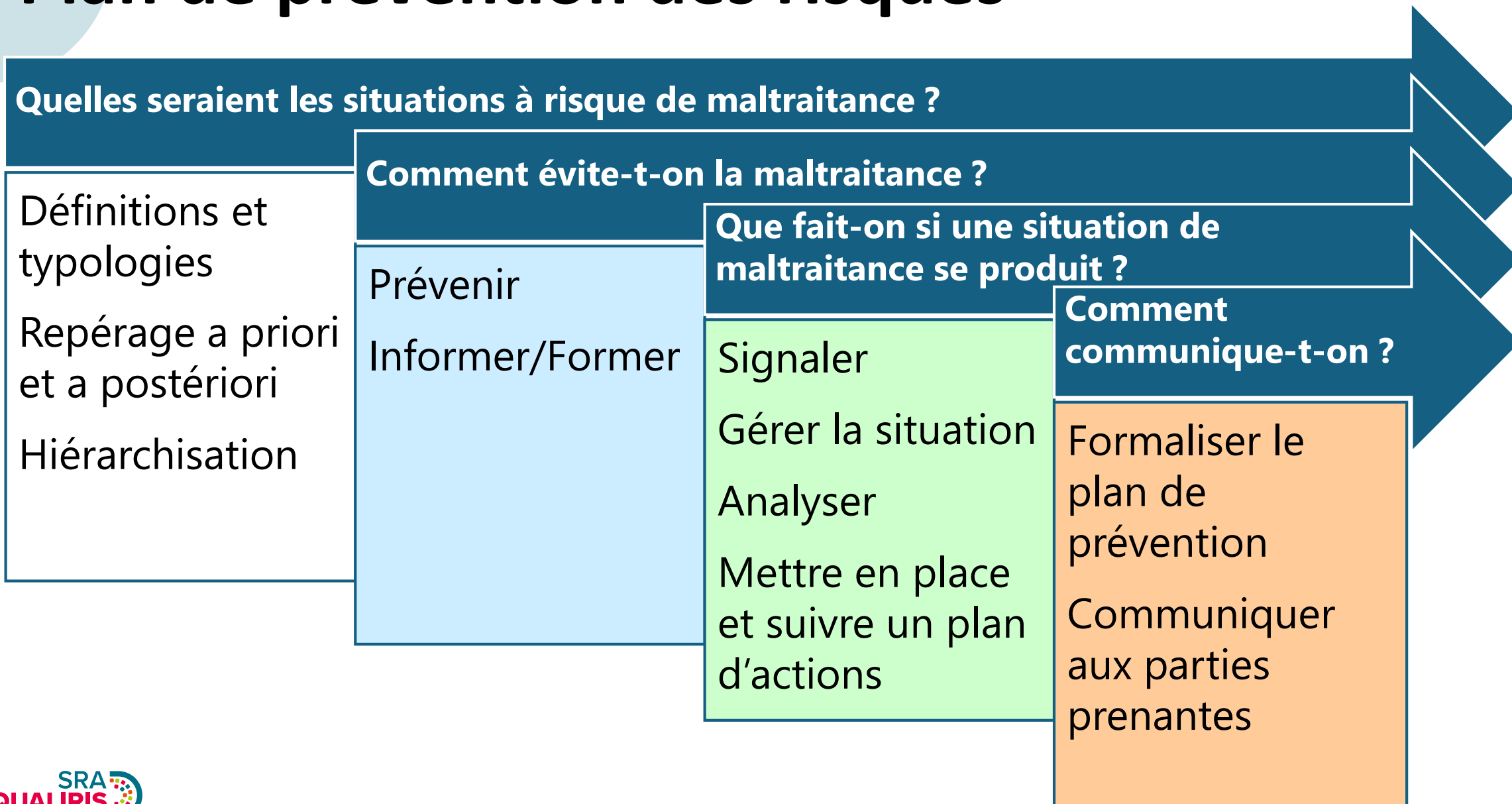
Pilotage de la démarche : Modèle de Shortel

4 dimensions pour assurer la cohérence et l'efficacité de la démarche :

Dimensions	Stratégie :	Structure :	Technique :	Culture :
Objectifs/ Enjeux	Donner du sens, orienter	Organiser, pérenniser,	Outiller, former, accompagner les équipes	Ancrer les pratiques, faire adhérer, Fédérer
	Définir, diffuser, évaluer les orientations et les priorités en matière prévention de la maltraitance et de la violence	Formaliser, définir les rôles, coordonner, impliquer les professionnels dans la mise en œuvre du plan de prévention	Disposer d'outils repérage des risques, de modalités de signalement, de traitement Former les professionnels	Compréhension partagée de la place centrale de l'utilisateur, Culture sécurité, amélioration continue, Culture d'écoute, de respect et de vigilance collective

Plan de prévention des risques de maltraitance et de violence

Plan de prévention des risques



Quelles seraient les situations à risque de maltraitance ? Points de vigilance

- **DEFINIR** : signal d'alerte/maltraitance/violence
- **ORGANISER LE REPERAGE A PRIOIRI** = **Qu'est-ce qui peut se produire en fonction des vulnérabilités liées aux**
 - Public accompagné ?
 - Organisations ?
 - Environnement ?
 - Professionnels ?
- **ORGANISER LE REPERAGE A POSTERIORI** = **Qu'est-ce qui s'est déjà produit ?**
 - Evènements indésirables
 - Réclamations
 - Questionnaire de satisfaction
- **ORGANISER LA HIÉRARCHISATION** des risques : criticité, fréquence, gravité, niveau de maîtrise du risque actuel... → Cartographie des risques

Sondage



Quelles seraient les situations à risque de maltraitance ? Outils et ressources

- [Fiche 1](#) : **Reconnaître une situation potentielle de maltraitance envers les personnes accueillies HAS**- extrait Guide d'amélioration des pratiques : HAS - Prévention des maltraitances (adultes)
- Méthode de recueil de l'expérience des personnes accompagnées, enquêtes de satisfaction (ciblant les droits des personnes accompagnées), focus group, micro-trottoir...
- Cartographies des risques : HAS : **Tableau de bord de la bientraitance : cartographie des risques**
 - [Guide de l'animateur pour la mise en œuvre de la cartographie des risques de maltraitance](#)
 - [Cartographie des processus en œuvre dans la Bientraitance](#)
 - [Cartographie des situations à risque de maltraitance en établissement](#)
- **Cartographie des risques Version Quali'centre**



Quelles seraient les situations à risque de maltraitance ? Outils et ressources

Exemple de cartographie proposée par Quali'Centre

Cartographie des situations à risque de maltraitance en établissement											
THEMATIQUE	REFERENCE CRITERE HAS	Facteurs de risque	N°	Causes identifiées	Exemples	Actions déjà en place	Gravité (notion de dommages)	Vraisemblance / Fréquence	Criticité (Gravité * Fréquence)		
							1= Mineure 2= Significative 3= Majeure 4= Critique 5= Catastrophique	1-Très improbable / Très rare 2-Très peu probable / Rare 3-Peu probable / Occasionnel 4-Possible / Fréquent 5-Très probable / Très fréquent			
I. RISQUES LIÉS À LA PRISE EN CHARGE											
	2.2.6 à 2.2.7 2.10.2 3.15.2	Non respect de la confidentialité - (Environnement + Communication)	1	Environnement inapproprié à la confidentialité	Guichet d'accueil non aménagé Pas de ligne de discrétion Documents nominatifs laissés à vue, écrans d'ordinateurs accessibles. Consultation, soin ou échange en présence d'un tiers sans autorisation ou à teneur privée Lieu d'échanges inadapté (couloir, hall...)		2	3	6		
			2	Non respect de la réglementation RGPD	Pas de délégué à la protection des données ou missions non définies ou moyens insuffisants, pas de recueil de consentement, pas de référence dans les documents réglementaires		4	4	16		
			3	Défaut de confidentialité des données médicales et personnelles	Transmission d'informations médicales à un proche sans autorisation Transmissions d'informations à un autre service n'accompagnant pas la personne Consultation du DMP sans consentement de la personne accompagnée Non utilisation de la messagerie sécurisée de santé pour transmettre les informations à un partenaire de la prise en charge				0		

Quelles seraient les situations à risque de maltraitance ?

Attendus Evaluation HAS

CRITÈRE 3.11.1 – L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.



Éléments d'évaluation :

L'ESSMS **identifie avec les professionnels les situations à risque** pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.

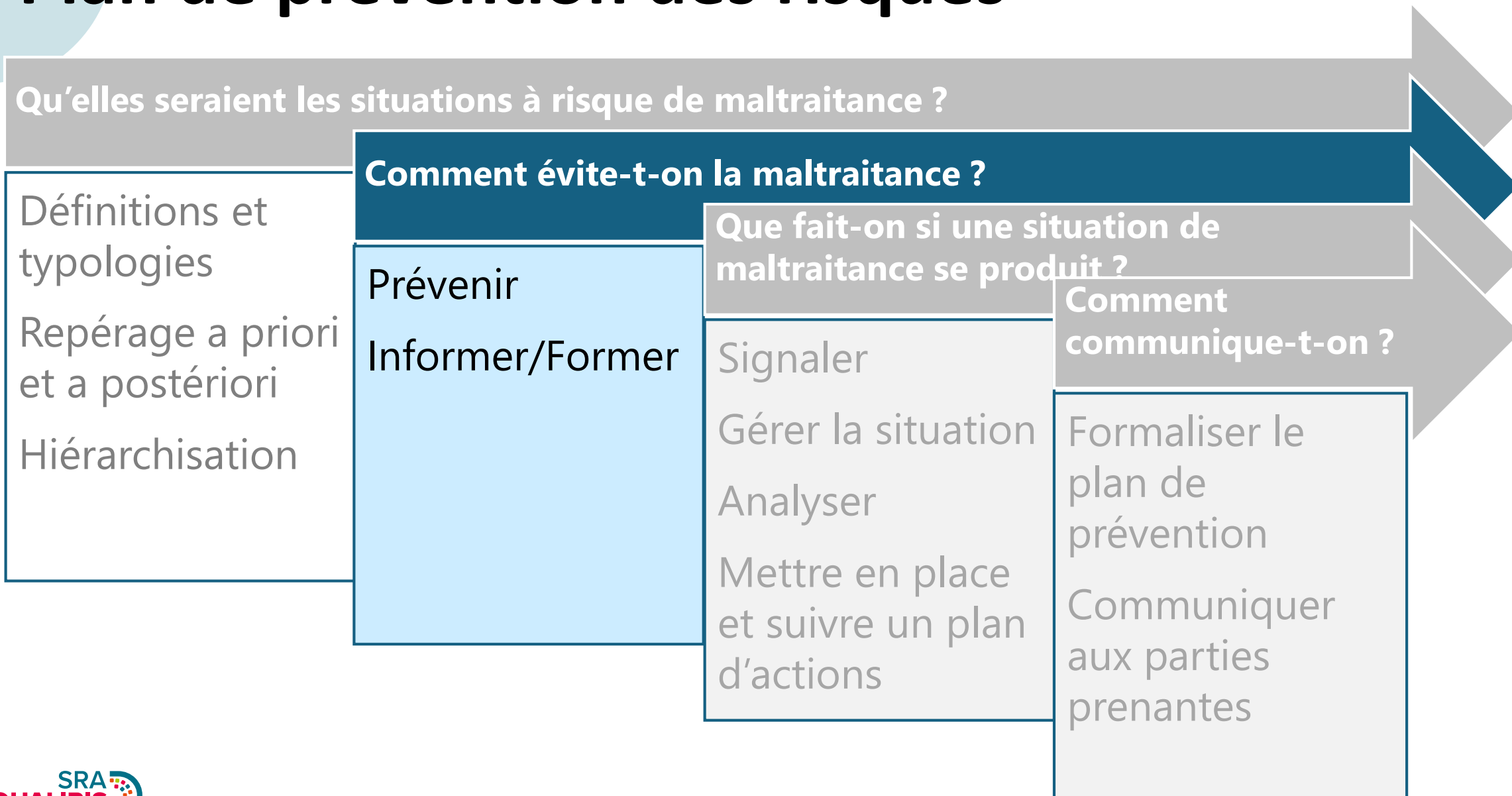
L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.

Consultation documentaire :

Tous documents décrivant les actions de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence.

Exemples : Document **identifiant les situations à risque**, plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence, **comptes-rendus de réunion**, procédure de déclaration, d'alerte, de gestion de la violence.

Plan de prévention des risques



Prévenir les risques :

- Ressources Humaines :
 - Recrutement : attestation d'honorabilité, intégration nouveaux professionnels...
 - Analyse de Pratiques Professionnelles
 - Organisation du travail, QVCT...
- Organisation :
 - Référent bientraitance
 - Comité éthique
- Projet Personnalisé d'Accompagnement :
 - Consentement
 - Prise en considération des Singularités de la personne
 - Identification des risques spécifiques individuels
 - Favoriser l'autonomie, l'auto détermination

Informers/Former :

- Les personnes accompagnées :
 - Informer sur les droits : aller et venir, expression
 - Livret d'accueil
 - Affichages : Charte droits des usagers, N° 3133, CVS, personne qualifiée, médiateur...
 - Sensibilisation sur la violence entre usagers
 - Rôle du CVS
- Tous les professionnels : de la direction aux professionnels de terrain y compris services support
- Les partenaires : bénévoles...

Comment évite-t-on la maltraitance ? Outils et Ressources

- **La prévention de la maltraitance-Grille d'autocontrôle de mes pratiques professionnelles**
Grille d'autocontrôle de mes pratiques professionnelles - Guide d'utilisation

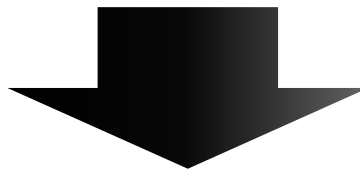
Grille d'autocontrôle de mes pratiques professionnelle - Grille



- Promouvoir la bientraitance pour prévenir la maltraitance : kit de formation en ligne interactif
- Annexe 2. Récapitulatif des actions à réaliser (auto-diagnostic) p38
- **Qualiris** : Formation « Enquête à la résidence des petits bonheurs envolés »

Attendus Evaluation HAS

CRITÈRE 3.11.3 – Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.



Eléments d'évaluation :

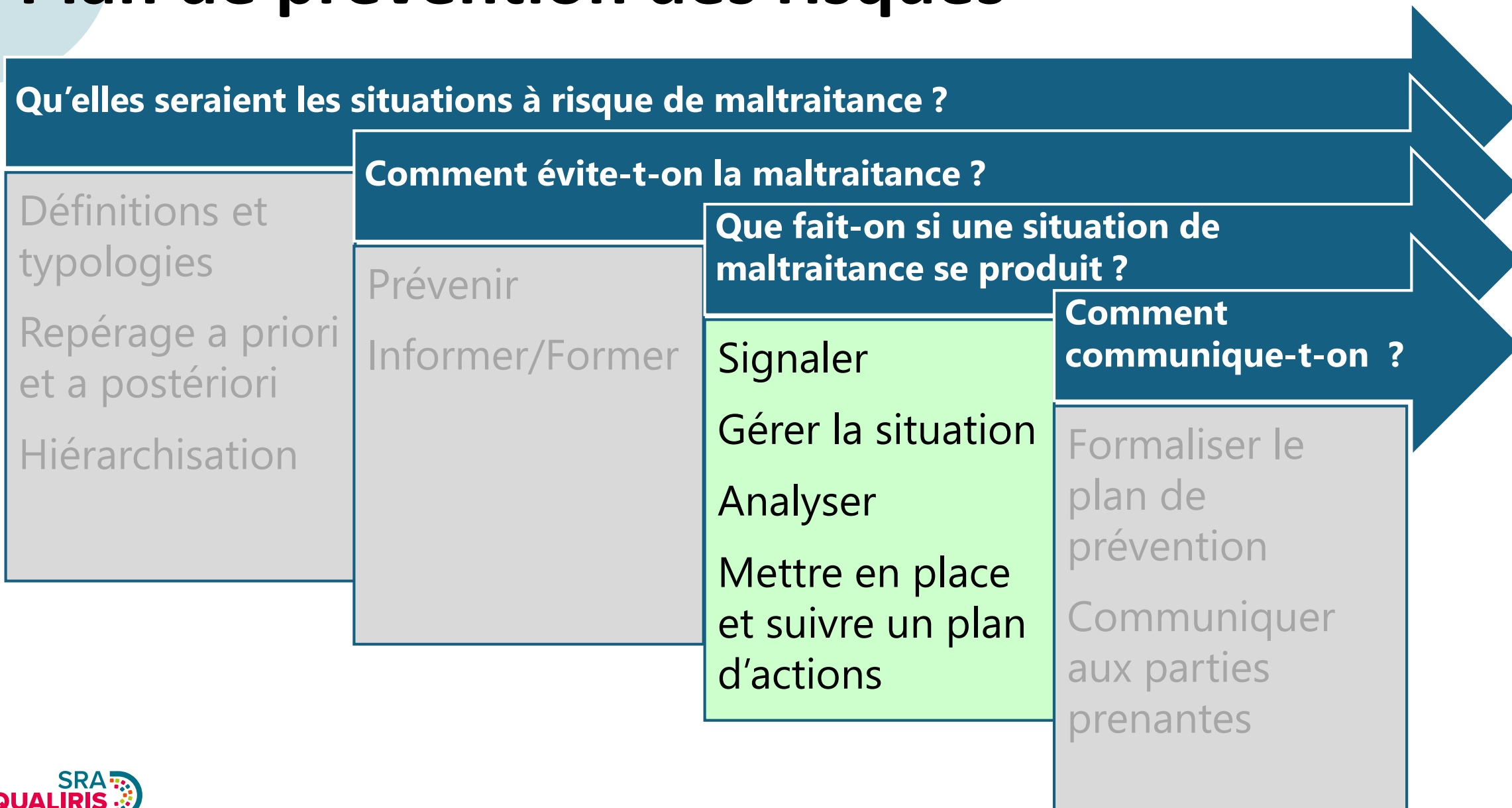
Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.

Consultation documentaire :

Tous supports permettant d'apporter la preuve de la réalisation des formations des professionnels à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence .

Exemples : plan de formation, actions de sensibilisation, feuilles d'émargement, ressources pédagogiques, modalités d'accès ou supports spécifiques.

Plan de prévention des risques



Que fait-on si une situation de maltraitance se produit ? Points de vigilance

Gérer la situation :

- Mesure de protection de la victime
- Réactivité face à une situation
- Conduites à tenir
- Gestion de crise

Signaler :

- Procédure de signalement
- En interne et En externe
 - Evènement indésirable
 - Portail national EIGS
 - Dysfonctionnement grave : ARS/cd
 - Procureur de la république
- Protection lanceur d'alerte

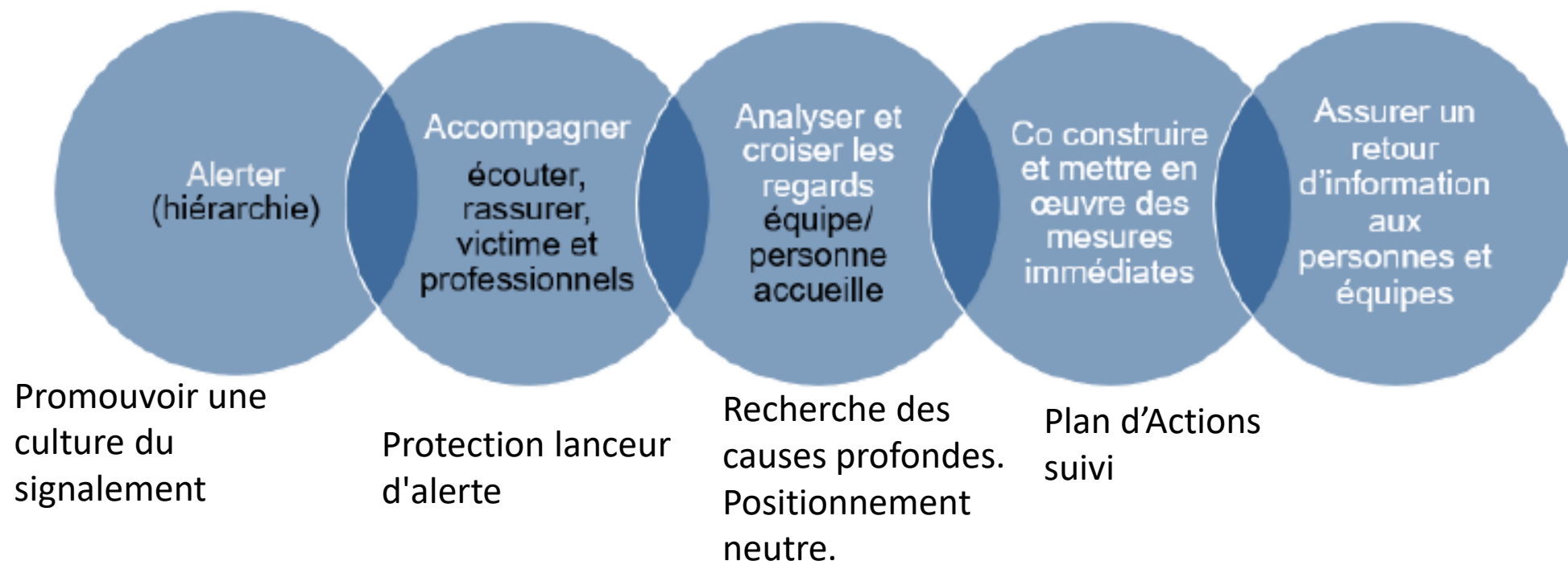
Analyser : systémique, permet de mettre en œuvre des actions

Mettre en place et suivre un plan d'actions

- Plan d'actions
- Evaluation efficacité actions
- Bilan annuel

Que fait-on si une situation de maltraitance se produit ? Points de vigilance

Schéma 5. Synthèse des étapes de la conduite à tenir face à une situation de maltraitance



Que fait-on si une situation de maltraitance se produit ? Outils et ressources

- [Portail de déclaration ARS](#)
- [Fiche 3](#). Guide d'amélioration des pratiques : HAS - Prévention des maltraitances (adultes) : **aide au repérage des facteurs de risques et des signaux faibles d'alerte**
- [Evaluation du risque de maltraitance intrafamiliale sur personne majeure en situation de vulnérabilité \(oct. 2024\)](#) grilles de repérage personnes âgées, violence conjugales, parents violentés (p34-52)
- RBPP [Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance,](#)

Que fait-on si une situation de maltraitance se produit ?

Attendus Evaluation HAS

CRITÈRE 3.11.1 – L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.

Éléments d'évaluation :

L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.

L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.

Consultation documentaire :

Tous documents décrivant les actions de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence.

Exemples : Document identifiant les situations à risque, plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence, comptes-rendus de réunion, procédure de déclaration, d'alerte, de gestion de la violence.

Attendus Evaluation HAS

CRITÈRE 3.11.2 – L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.

Éléments d'évaluation :

L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.

L'ESSMS met en place des actions correctives.

Consultation documentaire :

Tous documents permettant de confirmer le traitement des signalements de maltraitance et de violence.

Exemples : fiches de signalement complétées, comptes-rendus de réunion, plan d'actions d'amélioration, suivi des actions mises en place et communication.

Plan de prévention des risques

Qu'elles seraient les situations à risque de maltraitance ?

Définitions et typologies

Repérage a priori et a posteriori

Hiérarchisation

Comment évite-t-on la maltraitance ?

Prévenir

Informier/Former

Que fait-on si une situation de maltraitance se produit ?

Signaler

Gérer la situation

Analyser

Mettre en place et suivre un plan d'actions

Comment communique-t-on ?

Formaliser le plan de prévention

Communiquer aux parties prenantes

Formaliser le plan de prévention :

Structuration : Définitions/identification des risques/formation/prévention/traitement des situations/suivi/communication

Communiquer :

Régulièrement : Sur le plan de prévention des risques, les droits des personnes, Conduites à tenir...

Lors d'une situation avérée, auprès

- De la personne et des proches
- Des équipes

A distance sur les retours d'expérience après analyse systémique

Trame du PPRMV proposé par Quali'Centre

SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Cadre Réglementaire et Éthique	4
3. Définitions et Typologies de la Maltraitance	11
4. Politique de Prévention : Engagements de la Structure	14
5. Organisation Interne de la Prévention et du Signalement	16
6. Procédures en Cas de Suspicion ou de Situation Avérée	18
7. Formation et Sensibilisation	21
8. Suivi, Évaluation et Amélioration Continue	26
9. Annexes	28

Attendus Evaluation HAS

CRITÈRE 3.11.1 – L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.

Éléments d'évaluation :

L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.

L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.

Consultation documentaire :

Tous documents décrivant les actions de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence.

Exemples : Document identifiant les situations à risque, plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence, comptes-rendus de réunion, procédure de déclaration, d'alerte, de gestion de la violence.

Attendus Evaluation HAS

CRITÈRE 3.11.2 – L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.

Éléments d'évaluation :

L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.
L'ESSMS met en place des actions correctives.

Consultation documentaire :

Tous documents permettant de confirmer le traitement des signalements de maltraitance et de violence.
Exemples : fiches de signalement complétées, comptes-rendus de réunion, plan d'actions d'amélioration, suivi des actions mises en place et communication.

Synthèse des attendus dans le manuel qualité HAS

Thématique : Démarche qualité et gestion des risques

OBJECTIF 3.11 – L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.

Critères :

CRITÈRE 3.11.1 – L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.



Eléments d'évaluation :

L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.
L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.

CRITÈRE 3.11.2 – L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.



L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.
L'ESSMS met en place des actions correctives.

CRITÈRE 3.11.3 – Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.



Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.

Thématique : Démarche qualité et gestion des risques

OBJECTIF 3.11 – L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.

Critères :

CRITÈRE 3.11.1 – L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.



Éléments de preuve recherchés :

Tous documents décrivant les actions de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence.

Exemples : **Document identifiant les situations à risque, plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence**, comptes-rendus de réunion, procédure de déclaration, d'alerte, de gestion de la violence.

CRITÈRE 3.11.2 – L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.



Tous documents permettant de confirmer le traitement des signalements de maltraitance et de violence.

Exemples : **fiches de signalement** complétées, **comptes-rendus** de réunion, **plan d'actions** d'amélioration, **suivi des actions** mises en place et **communication**.

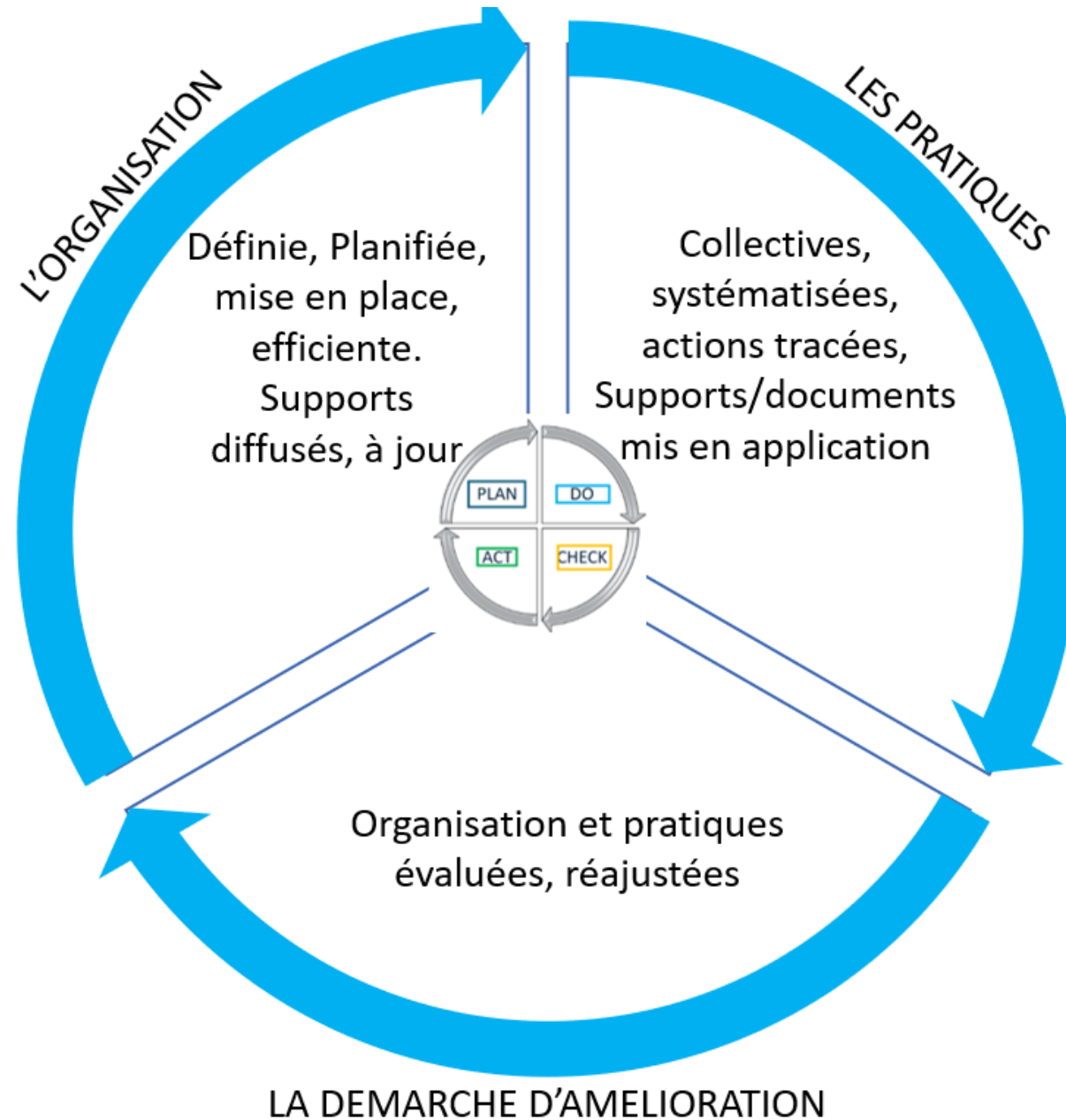
CRITÈRE 3.11.3 – Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.



Tous supports permettant d'apporter la preuve de la réalisation des formations des professionnels à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence .

Exemples : **plan de formation**, actions de **sensibilisation**, **feuilles d'émargement**, **ressources** pédagogiques, modalités d'accès ou **supports** spécifiques.

NIVEAU ATTENDU POUR ATTEINDRE COTATION A 4/4 (selon fiche pratique « Le système de cotation » dec 2025)

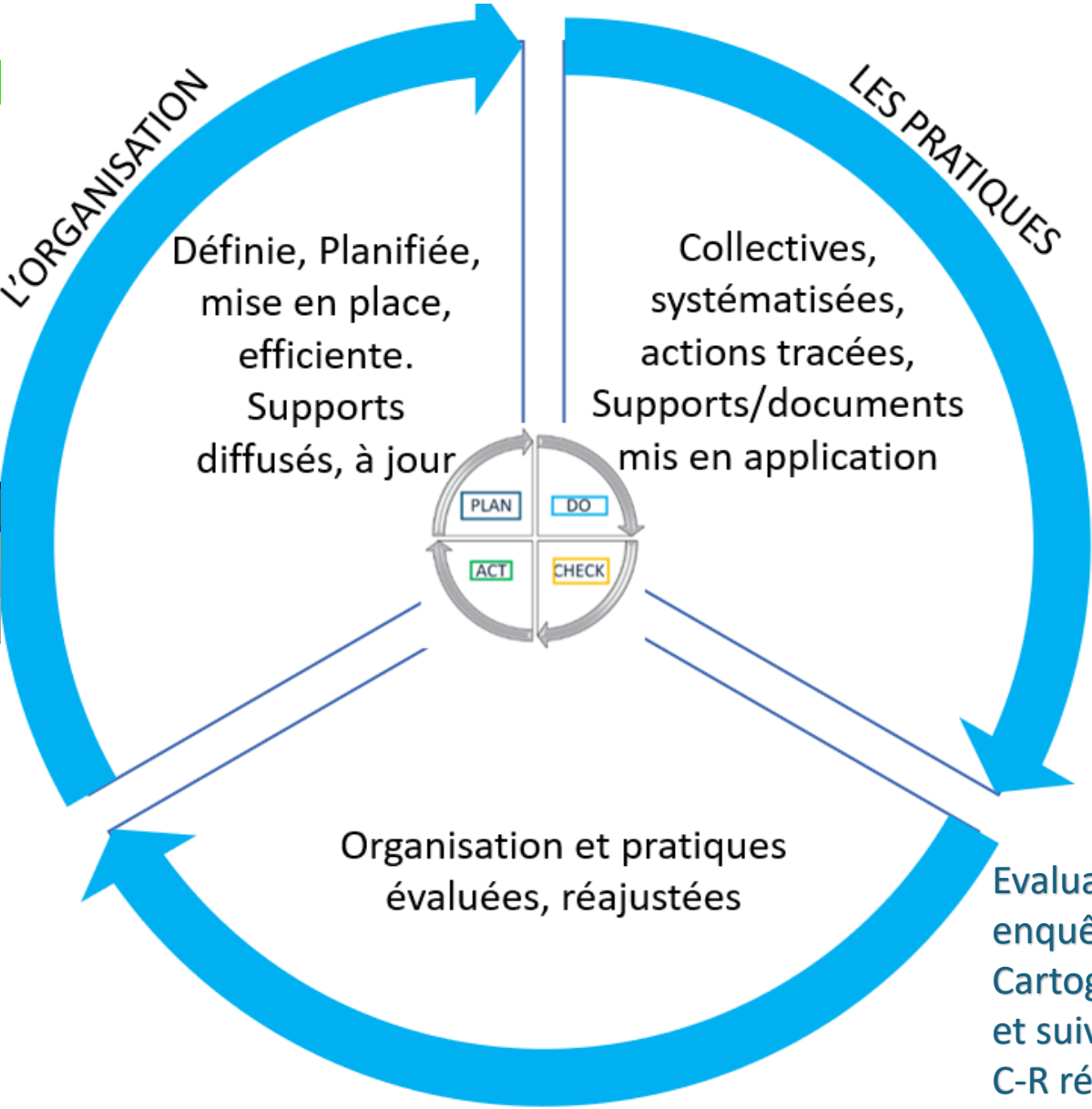


OBJECTIF 3.11 : L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.

Processus de prévention de la maltraitance

Projet Etablissement
PPRMV
Plan de formation
Charte des droits et liberté de la
personne accueillie
Cartographie des risques
Procédures, CAT...

Cartographie des risques à l'égard de maltraitance et de violence					
Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur	Indicateur
1. Processus de prévention de la maltraitance	2. Processus de prévention de la violence	3. Processus de prévention de la maltraitance	4. Processus de prévention de la violence	5. Processus de prévention de la maltraitance	6. Processus de prévention de la violence
1. Processus de prévention de la maltraitance	2. Processus de prévention de la violence	3. Processus de prévention de la maltraitance	4. Processus de prévention de la violence	5. Processus de prévention de la maltraitance	6. Processus de prévention de la violence
1. Processus de prévention de la maltraitance	2. Processus de prévention de la violence	3. Processus de prévention de la maltraitance	4. Processus de prévention de la violence	5. Processus de prévention de la maltraitance	6. Processus de prévention de la violence



LA DEMARCHE D'AMELIORATION

Pour aller plus loin

- [Haute Autorité de Santé - Bientraitance et gestion des signaux de maltraitance en établissement - Mise en œuvre en milieu sanitaire, médico-social et social - Personnes majeures](#)

[Evaluation du risque de maltraitance intrafamiliale sur personne majeure en situation de vulnérabilité \(oct. 2024\)](#)

- RBPP [Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance](#), 2008
- Site du ministère des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées : [Agir contre les maltraitements | Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées](#)
- [SantéBD, des outils pédagogiques pour comprendre et prendre soin de sa santé](#) (en Facile A Lire et A Comprendre) :

Maltraitance – 1. Comprendre et arrêter la maltraitance : - Bandes dessinées et dessins de santé (santebd.org)

Maltraitance – 2. Les différentes sortes de maltraitance : - Bandes dessinées et dessins de santé (santebd.org)

- Guide de l'animateur, Analyse de scénarios et de témoignages, Septembre 2021
[Maltraitance : des témoignages pour questionner les pratiques \(forap.fr\)](#) Guide et vidéos accessibles sur YouTube

Fiche Mémo FORAP Critères 3.11.1 et 3.11.2



Merci de votre attention



qualiris@chu-orleans.fr

